



Le mini Max' est disponible dans le hall de la mairie en libre service, à la médiathèque, à la garderie, à la boulangerie et à la cabane à livres.

Boulangerie - Commerce Multi Services POULY

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Le dimanche de 7h30 à 13h. Fermé le mercredi.



L'opération
"argent de poche"
reprend
du **24 octobre** au
04 novembre 2022

Tu as entre **16 et 18 ans**, et tu veux gagner un peu d'argent.

Tu peux retirer un dossier d'inscription à la mairie ou bien le télécharger directement sur le site internet : maxent.fr



Maxent d'autrefois...

Transmettons nos souvenirs

Ateliers proposés par le
Centre Communal d'Action Sociale

**Premier atelier
le mardi 11 octobre à 16h30**

Salle polyvalente - 2 rue du Prélois

N'hésitez pas à apporter avec vous
objets, photos, recueils d'anecdotes, chansons...

OPERATION ARGENT DE POCHE

Ce n'est pas moins de 6 jeunes qui ont participé à l'opération "Argent de poche" cet été. Nous remercions Eve, Léa, Lou-Ann, Noah, Stanislas et Suzie pour leur implication dans notre commune



Quelles ont été vos motivations pour effectuer l'opération « Argent de Poche » ?

Léa : "Mes motivations pour "argent de poche" sont que j'aime bien aider ma commune. Participer à la vie de Maxent me permet de retrouver un peu mes marques après avoir passé 3 ans en internat sur Rennes. En plus ça fait un petit peu d'argent pour profiter de mon été avec mes amis."

Eve : "Mes motivations ont été de découvrir les activités autour de la commune ainsi que l'argent."

Quelles activités avez-vous réalisées ?

Léa : "Le premier jour, j'ai aidé à remettre à neuf les pupitres de discours. Je les ai donc poncés, repeints en blanc intégral avant de remettre les couleurs de la France sur le devant. J'ai aussi aidé à nettoyer l'école en désinfectant certains jouets ainsi que le sol et les poignées de porte. Le dernier jour, j'ai désherbé le monument aux morts ainsi que quelques parterres de fleurs avant de finir les retouches sur les pupitres pour qu'ils soient parfaits. Bien évidemment toutes ces activités ont été réalisées en binôme."

Eve : "j'ai fait le nettoyage de l'école publique et peint les pupitres, ainsi que les barrières pour les différencier des autres communes. j'ai aussi effectué un nettoyage dans les archives de la mairie."

Quels conseils donneriez-vous à un jeune pour être volontaire à cette mission ?

Léa : "Je pense que pour faire cette mission il faut déjà être prêt à s'investir et aider dans sa commune. Il faut aussi être prêt à faire certaines tâches qu'on n'aime pas forcément faire chez soi."

Eve : "C'est une bonne ambiance avec le personnel et les activités sont diversifiées."

Ravivage de la flamme et visite des monuments parisiens

L'association des anciens combattants et citoyens de la Paix organise, comme en 2018, le samedi 5 novembre un voyage à Paris afin de participer au ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Cette cérémonie sera suivie d'une promenade en bateau mouche afin de découvrir les monuments parisiens de nuit. En fonction du nombre de places disponibles, ce voyage pourra être ouvert à l'ensemble des Maxentais.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'adresse suivante: maxent-adjoint.comasso@orange.fr

Trottoirs et non trottoirs

Depuis quelques mois, et ce malgré les panneaux installés, nous avons constaté de nombreux excréments de chiens sur la voie publique (trottoirs), pelouses, ou aménagements : derrière l'église et le cimetière. Certaines personnes sont venues nous le signaler en mairie.

Nous vous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. (Une contravention de 1ère classe est punie d'une amende forfaitaire. Le montant de cette amende est de 11 euros ou de 17 euros. En cas de retard de règlement de plus de 45 jours, l'amende forfaitaire est majorée et atteint 33 euros).

Exposition sur la première guerre mondiale



Du **lundi 10 au 16 octobre**,

L'exposition sur la première guerre mondiale est visible dans la salle du conseil municipal.

Horaires : 10h-12h / 14h-17h.

Entrée libre

Fêtes d'Halloween

Nous vous rappelons que, à l'occasion de cet événement festif, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

**Des bonbons ou un sort !
dans le respect de chacun**



SMICTOM : collecte de déchets

Bac vert tous les mardis après-midi.

Bac jaune les 13 et 27 octobre et les 10 et 24 novembre.

Les Restos du Coeur

Montfort-sur-Meu. La Côtélais, le jeudi de 9h à 12h
Tél. 02 99 07 13 89

Permanence

Gendarmerie de Plélan-le-Grand
Mercredi et samedi : 14h à 18h
Tel . 02 99 06 81 05

Don du sang

Lundi 31 octobre 2022 à la canopée Plélan-le-Grand
Sur rendez-vous :
dondesang.efs.sante.fr

Animations Médiathèque "L'Ecole Buissonnière" :

Du 28 octobre au 25 novembre 2022

Le Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont participe à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale en octobre 2022.

« Pour notre santé mentale, agissons pour notre environnement »

Exposition à la médiathèque de «L'eau, une ressource vitale » mise à disposition par la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV) et animée par l'intervention du CPIE de Brocéliande ou celui du Val de Vilaine.

Dimanche 11 décembre 2022

Spectacle familial

"Noël au chalet".

Réservation obligatoire auprès de la médiathèque.

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 21 d'octobre 2022